

# Des morts en migration aux morts de la migration

Carolina Kobelinsky

Dans Robin Azevedo, V. (éd.) *Mort et communication*, 2020, Paris, les essentiels d'Hermès, CNRS Editions : 187-212.

Quelle que soit la thématique traitée, à un moment ou à un autre d'une enquête de longue durée auprès des personnes migrantes, la mort surgit. Imprévue ou attendue, comme spectre, comme événement à anticiper ou comme réalité à prendre en charge, elle réactive les questions liées à l'inscription spatiale et temporelle que partagent les hommes et les femmes qui circulent entre différents pays.

## Les morts en migration, un sujet peu abordé

L'articulation entre mort et migration a jusqu'à récemment suscité relativement peu de travaux de sciences sociales (Lestage, 2012). En France, les recherches se sont intéressées notamment au traitement des cadavres et à la dimension rituelle associée à ces morts. Parmi les premières, des études ont porté sur les rapatriements des défunts vers les pays d'origine (Braquinho Pequeno, 1983), s'attardant notamment sur les formes d'entraide permettant de couvrir les frais de ce dernier voyage (Chaïb, 2000). D'autres enquêtes ont centré le regard sur la pluralité religieuse dans les lieux de sépulture des pays d'accueil à partir de la gestion des cimetières ou des carrés musulmans en France (Aggoun, 2009) et en Angleterre (Afiouni, 2012), et ont pointé l'héritage colonial de cette forme d'administration des morts. Parmi les travaux sur les rituels, une place importante a été accordée aux transformations des pratiques funéraires en contexte de migration, aux bricolages et aux arrangements et aménagements, aux délocalisations et transnationalisations des rituels (Petit, 2005). En dehors du contexte académique français, des études se sont également penchées sur les expériences des personnes migrantes en fin de vie (Gunaratnam, 2011), l'accompagnement des mourants (Hunter et Soom Ammann, 2018) ou le deuil des migrants (Rachédi et Halsouet, 2017).

Ce panorama des recherches est loin d'épuiser la littérature associant mort et migration mais elles montrent bien comment la mort est à chaque fois une occasion de reconfigurer des relations sociales au sein des communautés migrantes ou des familles transnationales. Un décès peut aussi devenir le révélateur des liens et des tensions entre les personnes migrantes, le pays d'origine et la société au sein de laquelle elles habitent. Ces morts « étrangers » invitent à interroger le traitement reçu par ces Autres une fois morts, de ce que doit être la « bonne mort » par rapport à ce qui est mis en place par les institutions locales comme par les populations qui « reçoivent » ces défunts.

## Les morts aux frontières, des questions renouvelées

La mort de migrants et de migrantes qui tentent de rejoindre l'Europe en franchissant les frontières sans en avoir les autorisations nécessaires fait aujourd'hui partie du paysage quotidien aux abords de la Méditerranée et de la mer Égée. Contrairement aux travaux portant sur les morts à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, qui se développent depuis une dizaine

d'années, ceux portant sur les frontières européennes commencent tout juste à voir le jour. Et cela même si les premiers décès sur le chemin vers l'Europe datent de la fin des années 1980, peu après la signature des accords de Schengen, qui instituent la libre circulation des personnes à l'intérieur des frontières européennes en même temps qu'ils organisent la coordination policière afin de renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Les morts aux frontières interrogent l'articulation entre mort et migration d'une façon renouvelée. D'une part, ils ne peuvent être appréhendés sans prendre en compte les politiques migratoires et le régime européen des frontières dont elles sont un effet (Albahari, 2015 ; Babels, 2017 ; Bassi et Souiah, 2019). En cela, ces morts ne sont plus seulement des morts en migration mais bien des morts de la migration, c'est-à-dire des décès qui sont conséquence de la migration ou, plus exactement, produit des politiques migratoires. Des travaux examinent ainsi, dans une lecture héritière des réflexions de Michel Foucault, l'articulation entre les dimensions biopolitique et thanatopolitique de notre société, simultanément dévouée à la création et la préservation de la vie, et à la production de la mort à travers des formes de violence produites ou tolérées par l'État. En mobilisant également la réflexion de l'historien Achille Mbembe (2003) sur la nécropolitique, qui met l'accent sur les formes contemporaines de soumission de la vie au pouvoir de la mort, ces travaux appréhendent les morts comme le lieu pour repenser l'exercice de la souveraineté et s'interroger sur la mort comme une forme de gouvernement des migrations (Squire, 2016 ; Topak, 2014).

Les morts aux frontières posent des questions spécifiques en ce qu'il s'agit de morts étrangers, qui sont parfois aussi des morts transnationaux puisque le décès survient dans des territoires ou des eaux en dehors de la juridiction de tout État. Ils sont surtout, la plupart du temps, des morts inconnus puisque leurs noms, leurs origines, leurs histoires sont ignorés. Au cours de mon travail aux frontières sud de l'Europe, je me suis intéressée au traitement matériel et symbolique des dépouilles. En partant des questions très concrètes qui se posent sur le terrain pour les personnes qui habitent les villes et les villages frontaliers, et inspirées par les réflexions foucauldiennes mais également par une anthropologie qui s'intéresse aux expériences ordinaires de la violence, j'ai décidé de suivre le chemin *post-mortem* emprunté par les corps retrouvés.

## **Tentatives d'identification des morts inconnus**

Que deviennent les milliers de corps retrouvés ? En Espagne, lorsqu'un décès est constaté – lors de la prise en charge des passagers à bord d'un bateau arrivé dans un port espagnol, ou d'une tentative de franchissement des clôtures qui séparent l'enclave espagnole de Melilla du Maroc – le corps est pris en charge par la police judiciaire, et est envoyé à la morgue. Les légistes examinent le corps, attribuent un âge approximatif au défunt, font une prise d'empreintes digitales qui s'avère souvent infructueuse puisque la personne n'est connue d'aucune des bases de données européennes. L'échantillon d'ADN ainsi que les objets du défunt sont enregistrés, stockés. Les autopsies sont rares. Le corps peut rester à la morgue un temps variable, plusieurs jours, parfois plusieurs mois, en attendant que les pompes funèbres viennent le chercher. Pendant ce temps, un dossier est ouvert auprès du tribunal de première instance afin d'enregistrer des informations concernant la cause de la mort. En général, aucune enquête n'est effectuée. Dans le dossier, il peut être indiqué « décès en migration ». Aucune investigation officielle ne sera conduite non plus dans le but d'attribuer un nom et une histoire au corps retrouvé. Il n'existe à l'heure actuelle aucun protocole spécifique de traitement de ces morts retrouvés aux frontières, ni au niveau national ni au niveau européen. Et la plupart des morts en route pour l'Europe disparaissent à jamais, dans la mer ou le désert.

Les tentatives d'identification reposent sur la bonne volonté des locaux et des migrants qui se mobilisent afin de « respecter les morts », expression qui revient sans cesse. À Tarifa, les membres d'un groupe paroissial qui travaille auprès de personnes migrantes tentent de contacter les passagers de l'embarcation où le mort a été retrouvé, au cas où ils auraient des éléments facilitant l'identification à apporter. Parfois ils obtiennent une photo du mort, qu'ils font circuler dans le centre d'internement des étrangers, dans les associations : « Quelqu'un connaît-il cette personne, son nom ? Au moins son pays d'origine, sa religion ? » Les informations recueillies concernent le plus souvent le groupe d'appartenance, le pays d'origine ou la religion. Elles permettront au moins aux personnes mobilisées d'organiser une cérémonie en accord avec les croyances du défunt.

Quand un corps sans nom est retrouvé, les migrants eux-mêmes sont bien les premiers mobilisés. Pouvoir contacter la famille est pour beaucoup de mes interlocuteurs une manière de combattre l'anonymat et la disparition totale qui les guettent. S'ils se sont faits à l'idée qu'ils mourront peut-être, disparaître sans laisser de trace est leur hantise (Kobelinsky, 2017). Faire circuler la nouvelle d'un décès à travers les réseaux sociaux permettant de joindre les différentes communautés migrantes de part et d'autre de la frontière, jusque dans des foyers de migrants à Paris ou des centres d'accueil en Allemagne, obtenir des informations sur l'identité du défunt et de sa famille, c'est faire pour un autre ce qu'on aurait attendu qu'il fasse pour soi.

### **Le sort des morts identifiés**

Lorsque ces moyens artisanaux et rudimentaires d'identification portent leurs fruits, le corps est associé à un nom et une identité. Les personnes mobilisées essaient alors de contacter la famille, ce qui peut prendre des jours, des semaines, voire des mois. Le réseau Rétablissement des liens familiaux est parfois sollicité. Géré conjointement par le Comité international de la Croix Rouge, les Sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, ce réseau aide les familles à retrouver des traces des proches disparus qui sont partis en Europe. Ils auront peut-être des informations de celles et ceux à la recherche du défunt dont le corps a été retrouvé.

L'étape suivant la communication avec les familles concerne le choix du sort du corps : rapatriement ou enterrement sur place ? Si la première option est généralement souhaitée, rapatrier un corps implique des frais de transport élevés, que les familles ne peuvent souvent pas payer. Des collectes d'argent sont lancées auprès des membres des associations, de leur entourage sensibilisé aux questions de migration, ainsi qu'auprès des compagnons de voyage. D'autres solutions sont parfois envisagées. À Melilla, les membres d'une association ont pu négocier, avec l'accord des proches d'un jeune décédé, la prise en charge du rapatriement du corps par une chaîne de télévision privée espagnole en échange d'un entretien long avec la famille une fois le défunt retourné dans son pays natal.

### **Le voyage final des morts inconnus**

Mais la plupart du temps, les corps retrouvés ne sont pas identifiés. Pendant qu'ils attendent à la morgue, le bureau d'état civil doit rédiger un certificat de décès permettant d'effectuer l'inhumation. Pendant ce temps également, les différentes administrations locales se disputent. L'enjeu est de déterminer qui paiera les frais des pompes funèbres et de l'enterrement. Aucun budget particulier n'est attribué à ces morts devenus une charge financière importante pour les petites communes côtières de la Méditerranée.

C'est dans des cases de columbarium en haut des murs des cimetières municipaux que sont inhumés les migrants retrouvés aux frontières espagnoles. Les fossoyeurs inscrivent parfois sur le ciment frais « *Immigrante* », accompagné d'une date. D'autres fois, la plaque rudimentaire indique le pays d'origine. L'inhumation s'accompagnera peut-être d'une cérémonie organisée par des locaux afin de rendre hommage à cette personne que l'on n'a pas connue mais dont on sait qu'elle est « décédée en se battant pour avoir une vie meilleure », comme le soulignent beaucoup d'habitants de ces espaces côtiers devenus des territoires de morts de la migration. Parfois, ce sont les employés du cimetière qui, dans un « geste d'humanité », tel que me confiait l'un d'entre eux, se recueillent quelques instants devant la case du migrant inconnu après avoir procédé à son inhumation.

## Formes de visibilisation des morts

À ces témoignages d'empathie et de compassion au moment de l'enterrement s'ajoutent de nombreuses manifestations en hommage aux morts aux frontières. Au Maroc, près de la frontière avec l'enclave espagnole de Melilla, un prêtre jésuite en charge de la délégation des Migrations du diocèse de Tanger à Nador, organisait régulièrement des cérémonies dans la forêt, non loin des campements de migrants qui attendent de pouvoir sauter les barrières qui séparent la ville espagnole du Maroc. « D'abord, quelqu'un prononçait une prière en accord avec la confession musulmane ; ensuite je disais quelques mots et puis on gardait quelques minutes de silence », m'expliquait-il. Ces moments de recueillement permettent de soulager la douleur liée à la perte d'un proche, d'une connaissance. Ils restituent en même temps la dimension collective, partagée, de la souffrance liée à la mort sur les routes de l'Europe.

À Lampedusa, depuis le naufrage de 2013 qui a fait 368 victimes, le 3 octobre est devenu un jour de commémoration. À Tarifa, à Lesbos, mais aussi à Calais ou à Briançon, à chaque fois qu'un décès survient, des collectifs de soutien aux migrants organisent des manifestations. Rendre hommage au défunt, c'est aussi dénoncer le caractère mortifère des frontières. Ces commémorations deviennent ainsi une forme d'« activisme de la douleur » (Stierl, 2014) en ce qu'elles transforment la douleur en demande publique. Il s'agit d'une demande éminemment politique qui cherche également à apporter un regard différent de celui véhiculé par les médias, qui associe ces morts à l'image de la migration comme un fléau, témoignant du déferlement d'étrangers sur les côtes européennes. Déferlement qui peut être perçu comme d'autant plus menaçant que des cadavres arrivent en même temps que des vivants.

De l'image en trompe-l'œil d'un bateau rempli de passagers engloutis dans la Seine à Paris aux pierres tombales flottant sur la mer au large de la ville de Kas en Turquie portant les noms de Syriens morts ou disparus pendant la traversée, en passant par les documentaires et les performances un peu partout en Europe, de nombreuses manifestations artistiques tentent de rendre visibles ces morts aux yeux du plus grand nombre en y offrant une représentation esthétique fondée sur l'empathie, la compassion ou l'indignation. Ces expressions contribuent à faire exister les personnes migrantes. Elles constituent également une forme de mobilisation qui interpelle l'opinion publique en l'incitant à ne pas rester indifférente face à la réalité des frontières.

## Vies des morts et perception des migrants

Dans une approche au plus près du terrain, reconstituer l'itinéraire des corps retrouvés de façon plus détaillée et individualisée que je n'ai pu le faire dans ces pages, revient ainsi à s'intéresser aux *vies* des morts, après la mort (ou *afterlives*) dans leurs dimensions multiples, selon une formule empruntée à l'anthropologue Francisco Ferrándiz (2013, p. 40). Vie juridique, en suivant l'évolution des dossiers administratifs et judiciaires ; vie scientifique, en analysant les tentatives plus ou moins méthodiques ou bricolées d'identification des corps ; vie médiatique, en examinant l'écho public de ces décès et la façon de les nommer, de les qualifier, voire de les disqualifier ; vie associative en s'attardant sur les pratiques cérémonielles et les lieux de mémoire ; vie affective, en explorant les manifestations émotionnelles individuelles et collectives ; et enfin vie artistique, en examinant les interprétations à travers des expressions littéraires, visuelles, etc.

Si elles informent sur notre rapport aux morts, ces *afterlives* permettent surtout, en creux, de saisir la façon dont sont perçues, considérées et traitées les personnes migrantes aujourd'hui en Europe.

## Politique d'effacement et possibilité du deuil

Deux formes de vie sont distinguées par la philosophe Judith Butler (2014) dans sa réflexion sur la violence et la guerre contemporaine : celles qui comptent et celles qui ne comptent pas. Les premières méritent le deuil – en cela leur vie est sacrée et protégée – les autres sont sujettes à une forme de précarité et de vulnérabilité perpétuelle. Le deuil devient alors l'élément central de cette distinction. Une vie n'est véritablement une vie que si sa perte entraîne le deuil. Une vie inaccessible au deuil est dévaluée et n'est pas digne d'être soutenue ou protégée en tant que vie. Sa perte (c'est-à-dire sa mort) ne sera pas pleurée, aucun deuil public ne sera porté. L'itinéraire des corps retrouvés aux frontières espagnoles, que j'ai retracé brièvement ici, renvoie à une forme d'inaccessibilité au deuil où il est question à la fois d'effacement public, d'invisibilité sociale et d'impossibilité très concrète pour les familles de pleurer leurs morts.

Celles et ceux qui migrent sans avoir les documents nécessaires au voyage et à l'installation dans un pays européen (puisqu'ils sont très difficiles, voire impossibles à obtenir) sont traités comme des indésirables. Qu'ils réussissent l'exploit de la traversée ou qu'ils aient été sauvés in extremis, les vivants font l'expérience aux frontières de toutes sortes de procédés afin de les identifier et garantir leur traçabilité (stockage d'informations biographiques, enregistrement d'empreintes digitales, etc.), afin, bien souvent, d'organiser leur expulsion du territoire européen. Lorsqu'ils sont retrouvés morts, comme en miroir des vivants, ils sont souvent enterrés sans avoir fait l'objet d'enquête officielle permettant de leur attribuer un nom, contribuant ainsi à les occulter.

L'itinéraire *post-mortem* des corps retrouvés montre que le processus d'identification ne repose que sur ces actions individuelles, qui bricolent avec les moyens à disposition afin d'obtenir des informations biographiques des défunts. Mes interlocuteurs constatent que l'informalité a toujours été au cœur de la gestion de ces morts. La prise en charge matérielle et symbolique des corps retrouvés aux frontières espagnoles n'a pas évolué depuis ce jour de novembre 1988 où neuf cadavres de migrants ont été découverts pour la première fois près de la plage de Los Lances, à Tarifa. En cela, le traitement des morts aux frontières relève d'une forme de « nécro-

violence », c'est-à-dire d'une violence performée et produite à travers le mauvais traitement, voire le non-traitement, des cadavres (De León, 2015). L'absence de protocole de prise en charge standardisé ainsi que de base de données permettant de centraliser les informations concernant les décès survenus aux portes de l'Europe contribue à passer sous silence le caractère mortifère des frontières. Dans le même sens, l'inexistence de statistiques officielles concernant ces décès – les chiffres circulant dans les médias étant produits par des collectifs non gouvernementaux – participe également à les dissimuler.

Poser le regard sur l'itinéraire très concret des dépouilles des morts de la migration permet d'appréhender comment les frontières européennes sont un espace traversé par une tension permanente entre la normalisation du caractère délétère des politiques mises en place et la mobilisation de celles et ceux qui, par leurs pratiques, tentent d'amener « les sans deuil » dans l'espace public, « afin qu'ils puissent faire apparaître leur existence et la requête de vies vivables, ou, plus simplement, d'une vie *avant* la mort » (Butler, 2014, p. 107).

### Références bibliographiques

AFIOUNI, N., « Les carrés musulmans à Southampton et au Havre : témoignages des politiques française et britannique de la gestion de la pluralité », *Observatoire de la société britannique*, n° 13, 2012, p. 83-100.

AGGOUN, A., *Les Musulmans face à la mort en France*, Paris, Éditions Vuibert, 2006.

ALBAHARI, M., *Crimes of Peace. Mediterranean Migrations at the World's Deadliest Border*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2015.

BABELS, *La Mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager Clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2017.

BASSI, M. et SOUIAH, F. (dir.), numéro thématique « Corps migrants aux frontières méditerranéennes de l'Europe », *Critique internationale*, n° 83, 2019.

BRANQUINHO PEQUENO, A., « Les morts voyagent aussi... "Le dernier retour" de l'immigré portugais », *Esprit*, novembre 1983, p. 153-156.

BUTLER, J., *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot, 2014.

CHAÏB, Y., *L'Émigré et la Mort*, Aix-en-Provence, Édisud, 2002.

DE LEÓN, J., *The Land of Open Graves. Living and Dying on the Migrant Trail*, Berkeley, University of California Press, 2015.

FERRÁNDIZ, F., « Exhuming the Defeated: Civil War Mass Graves in 21<sup>st</sup> Century Spain », *American Ethnologist*, 2013, vol. 40, n° 1, p. 38-54.

GUNARATNAM, Y., *Death and the Migrant: Bodies, borders, care*, Londres, Bloomsbury Academic, 2013.

HUNTER, A. et SOOM AMMANN, E. (dir.), *Final Journeys. Migrant End-of-Life Care and Rituals in Europe*, Londres, Routledge, 2018.

KOBELINSKY, C., « Exister au risque de disparaître. Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 2-3, 2017, p. 131-150.

LESTAGE, F., « Éditorial. La mort en migration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n° 28, 2012, p. 7-12.

MBEMBE, A., « Necropolitics », *Public Culture*, vol. 15, n 1, 1<sup>er</sup> janvier 2003, p. 11–40.

PETIT, A., « Des funérailles de l'entre-deux. Rituels funéraires des migrants Manjak en France », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 131-132, 2005, p. 87-99.

RACHEDI, L. et HALSOUET, B. (dir.), *Quand la mort frappe l'immigrant. Défis et adaptations*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2017.

SQUIRE, V., « Governing Migration Through Death in Europe and the US. Identification, Burial and the Crisis of Modern Humanism », *European Journal of International Relations*, vol. 3, n° 23, 2016, p. 513–532.

STIERL, M., « Contestations in Death. The Role of Grief in Migration Struggles », *Citizenship Studies*, vol. 20, n° 2, 2016, p. 173-191.

TOPAK, O., « The Biopolitical Border in Practice: Surveillance and Death at the Greek–Turkey Borderzone », *Society and Space*, n° 32, 2014, p. 815-833.